

Département des alpes maritimes**AR Prefecture**006-210601316-20250912-D2025_15-DE
Reçu le 19/09/2025**Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal de SALLAGRIFFON**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à 17h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Date de la convocation et affichage : 05/09/2025

Nombre de conseillers : 07
Présents : 06
Votants : 07Présents : BAUX Brigitte, BONNARD Florence, FERRARO Sébastien, ORDAN Jean-Paul, PERCEVAUT Olivier,
Excusés Noël JUBEAX a donné procuration à Jean-Jacques BAYONNE
Secrétaire de séance : Olivier PERCEVAUT

Délibération 2025_15

Objet : coupes de bois en forêt communale relevant du régime forestier en 2026

Monsieur Le Maire, donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts du 01/08/2025 concernant la préparation des coupes de l'exercice 2026 en forêt communale relevant du régime Forestier.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'état d'assiette, coupe de l'année 2026, présenter ci-dessous,
- **Demande** à l'office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation découpe de l'État d'assiette présenté ci-après
- **Validé** ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposé par l'ONF.

Parcelle	Type de coupe	Surface en ha à parcourir	Volume présumé en m ³ /ha	Coupe prévue par le document d'aménagement
1_a	Amélioration	11	50	OUI
1_r	Première secondaire	5	70	OUI

Parcelle	Destination		Mode de commercialisation						
	Vente	Délivrance	Mode de vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur				
			Appel d'offre	Contrat - gré à gré	Sur pied	Façonné	En bloc	A la mesure	
1_a	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
1_r	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Pour une commercialisation bois façonné, l'ONF contactera la mairie pour préciser les modalités d'intervention

AR Prefecture

006-210601316-20250912-D2025_15-DE
Reçu le 19/09/2025

Le conseil municipal :

- **Donne pouvoir** à Monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- **Autorise**, Monsieur le maire où sont représentants à assister aux martels, des découpes prévus –
- **Adresse** la présente délibération à Monsieur le préfet pour information et enregistrement.

VOTES :

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

Jean-Jacques BAYONNE
Le Maire

